

**PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-COLOMBAN
L'AN DEUX MILLE ONZE**

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de Saint-Colomban tenue **le 24 mai à 18 h**, à l'Hôtel de ville, en la salle du Conseil, 330 montée de l'Église, à laquelle sont présents madame la conseillère et messieurs les conseillers :

Stéphane Rouleau, district 1
Éric Milot, district 2
Marc Laurin, district 3

François Boyer, district 4
Mélanie Dostie, district 5
Francis Émond, district 6

Siégeant tous sous la présidence de monsieur Jacques Labrosse, Maire. Le tout formant quorum selon les dispositions de la loi sur les cités et villes.

Monsieur Claude Panneton, directeur général, est présent.
Madame Stéphanie Parent, greffière, est présente.

RÉSOLUTION 217-05-11
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Il est dûment proposé par madame la conseillère Mélanie Dostie, appuyé par monsieur le conseiller Francis Émond et résolu unanimement :

D'OUVRIR la présente séance à 18h06.

CONSTATATION PAR LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL DE
L'AVIS DE CONVOCATION

Le Conseil municipal constate et mentionne que l'avis de convocation a été signifié conformément à l'article 323 de la Loi sur les cités et villes (L.R.Q., c. C-19).

RÉSOLUTION 218-05-11
ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT que les membres du Conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour;

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil sont présents et que tous les membres consentent à l'ajout d'un point à l'ordre du jour;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Francis Émond et résolu unanimement :

D'ADOPTER l'ordre du jour de la présente séance en ajoutant le point suivant :

- 11a) Première acceptation des travaux et libération partielle de la garantie financière du projet domiciliaire du Domaine Bonniebrook, phase 6, protocole d'entente PE-2011-GOL-08.

AVIS DE MOTION

**RÈGLEMENT NUMÉRO 544-2011-02 CONCERNANT LA
TARIFICATION DE L'ENSEMBLE DES SERVICES MUNICIPAUX
ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 544-
2011-01**

Monsieur le conseiller Marc Laurin donne avis de motion qu'à une session ultérieure, sera adopté le règlement numéro 544-2011-02 concernant la tarification de l'ensemble des services municipaux abrogeant et remplaçant le règlement numéro 544-2011-01.

RÉSOLUTION 219-05-11

EMBAUCHE D'UNE SECRÉTAIRE-RÉCEPTIONNISTE

CONSIDÉRANT que le directeur général a procédé à une recherche de candidatures pour un poste de secrétaire-réceptionniste de 37,50 heures semaine;

CONSIDÉRANT la réception de candidatures pour ce poste;

CONSIDÉRANT que suite à l'analyse des candidatures, le directeur général recommande de procéder à l'embauche de madame Roxanne Therrien;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Francis Émond, appuyé par monsieur le conseiller Stéphane Rouleau et résolu unanimement :

D'EMBAUCHER, séance tenante, madame Roxanne Therrien, au poste de secrétaire-réceptionniste, et ce, conformément aux dispositions de la convention collective.

RÉSOLUTION 220-05-11

**RECONNAISSANCE DE DETTE - CRÉDIT À DEMANDE
RENOUVELABLE (MARGE DE CRÉDIT) - BANQUE NATIONALE**

CONSIDÉRANT les besoins pour la Ville d'obtenir une marge de crédit à demande renouvelable d'un montant de trois cent cinquante mille dollars (350 000 \$) ;

CONSIDÉRANT l'offre de la Banque Nationale ;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Stéphane Rouleau, appuyé par monsieur le conseiller Francis Émond et résolu unanimement :

D'AUTORISER le maire ou en son absence, le maire suppléant, et le directeur général ou en son absence, le greffier, à signer la demande de crédit à demande renouvelable d'un montant de trois cents cinquante mille dollars (350 000 \$) de la Banque Nationale.

RÉSOLUTION 221-05-11

**AUTORISATION DE PARTICIPATION AU TOURNOI DE GOLF –
VILLE DE MIRABEL**

CONSIDÉRANT l'invitation du maire de la ville de Mirabel à participer à un tournoi de golf dont les profits seront versés aux organismes communautaires de la ville de Mirabel;

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Francis Émond, appuyé par monsieur le conseiller Stéphane Rouleau et résolu unanimement :

D'AUTORISER l'achat d'un quatuor pour le tournoi de golf du maire de la ville de Mirabel pour un montant de huit cents dollars (800 \$);

D'AUTORISER le maire ou, en son absence, le maire suppléant, et le trésorier ou, en son absence, le trésorier adjoint, à émettre un chèque à cet effet;

ET D'IMPUTER cette dépense aux activités de fonctionnement au code budgétaire 02-110-00-310.

Certificat de disponibilités budgétaires

Je certifie qu'il y a des crédits budgétaires disponibles au code budgétaire ci-haut mentionné.

Suzanne Rainville, trésorière

AVIS DE MOTION

**RÈGLEMENT NUMÉRO 520-2011-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT
NUMÉRO 520 TEL QU'AMENDÉ, CONCERNANT LA CIRCULATION
ET LE STATIONNEMENT SUR LE TERRITOIRE DE LA VILLE**

Monsieur le conseiller Éric Milot donne avis de motion qu'à une session ultérieure, sera adopté le règlement numéro 520-2011-04 modifiant le règlement numéro 520 tel qu'amendé, concernant la circulation et le stationnement sur le territoire de la Ville.

AVIS DE MOTION

**RÈGLEMENT NUMÉRO 626 RELATIF À LA CIRCULATION LOURDE
SUR L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE DE LA VILLE DE SAINT-
COLOMBAN ABROGEANT ET REMPLAÇANT LES RÈGLEMENTS
NUMÉROS 566, 496 ET 491**

Monsieur le conseiller Éric Milot donne avis de motion qu'à une session ultérieure, sera adopté le règlement numéro 626 relatif à la circulation lourde sur l'ensemble du territoire de la ville de Saint-Colomban abrogeant et remplaçant les règlements numéros 566, 496 et 491.

Monsieur le Maire fait mention que monsieur le conseiller Francis Émond se retire de la présente décision pour liens d'affaires.

RÉSOLUTION 222-05-11

**PREMIÈRE ACCEPTATION DES TRAVAUX – PROJET DOMICILIAIRE
LE COLOMBIER – PE-2011-RIV-03**

CONSIDÉRANT le rapport favorable de la firme *CDGU* qui spécifie que les travaux relatifs aux infrastructures du développement domiciliaire Le Colombier répondent aux exigences du règlement 245-2010 de la Ville à l'exception de la stabilisation de fossés et de l'ensemencement.

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par madame la conseillère Mélanie Dostie, appuyé par monsieur le conseiller François Boyer et résolu unanimement :

D'AUTORISER les Service aménagement, environnement et urbanisme à émettre les permis de construction ou de lotissement pour cette phase conditionnellement à ce que le titulaire ait fourni une garantie financière au montant de mille cinq cent dollars (1 500 \$) afin de garantir que les travaux relatifs aux déficiences seront exécutés.

RÉSOLUTION 223-05-11

PREMIÈRE ACCEPTATION DES TRAVAUX ET LIBÉRATION

PARTIELLE DE LA GARANTIE FINANCIÈRE DU PROJET

DOMICILIAIRE DE LA VALLÉE DU GOLF, PHASE 3B, PROTOCOLE

D'ENTENTE PE-2011-GAS-03

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport favorable de la firme *CDGU* qui spécifie que les travaux relatifs aux infrastructures du projet domiciliaire de la Vallée du Golf, phase 3B, PE-2011-GAS-03, répondent aux exigences du règlement 245-2010 de la Ville, à l'exception de la stabilisation des fossés;

CONSIDÉRANT que la garantie financière initiale est de cent trente-cinq mille six cent trente-neuf dollars et onze cents (135 639,11 \$)

CONSIDÉRANT qu'il a été résolu à la séance du 10 mai 2011, par la résolution numéro 200-05-11, de procéder à la libération d'une partie de la garantie financière soit un montant de dix-neuf mille quatre cent quarante-sept dollars et quatre-vingt-deux cents (19 447,82 \$);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conserver la somme de deux mille dollars (2 000,00 \$) pour palier aux déficiences;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la libération d'une partie de la garantie financière, soit un montant de soixante-cinq mille six cent soixante-seize dollars et trente-trois cents (65 676,33 \$);

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller Francis Émond, appuyé par monsieur le conseiller Éric Milot et résolu unanimement :

D'ACCEPTER lesdits travaux et ce, conformément à l'article 8 du protocole d'entente intervenu entre le promoteur et la Ville;

D'AUTORISER le maire, ou en son absence, le maire suppléant, et le trésorier ou, en son absence, le trésorier-adjoint, à procéder à la libération d'une partie de la garantie financière soit un montant de soixante-cinq mille six cent soixante-seize dollars et trente-trois cents (65 676,33 \$) et de signer tous les documents à cet effet.

D'AUTORISER le Service de l'aménagement, environnement et urbanisme à émettre les permis de construction et de lotissement.

RÉSOLUTION 224-05-11

PREMIÈRE ACCEPTATION DES TRAVAUX ET LIBÉRATION PARTIELLE DE LA GARANTIE FINANCIÈRE DU PROJET DOMICILIAIRE DU DOMAINE BONNIEBROOK, PHASE 6, PROTOCOLE D'ENTENTE PE-2011-GOL-08

CONSIDÉRANT le dépôt du rapport favorable de la firme CDGU qui spécifie que les travaux relatifs aux infrastructures du projet domiciliaire du Domaine Bonniebrook, phase 6, PE-2011-GOL-08 répondent aux exigences du règlement 245-2010 de la Ville, à l'exception de la stabilisation des fossés;

CONSIDÉRANT que la garantie financière initiale est de quatre cent soixante-douze mille cinq cents dollars (472 500,00 \$);

CONSIDÉRANT qu'il a été résolu à la séance du 12 avril 2011, par la résolution 141-04-11 de procéder à la libération d'une partie de la garantie financière, soit un montant de cent soixante-cinq mille trois cent soixante-quinze dollars (165 375,00 \$);

CONSIDÉRANT qu'il a été résolu à la séance du 10 mai 2011, par la résolution 198-05-11 de procéder à la libération d'une autre partie de la garantie financière, soit un montant de soixante et onze mille quatre-vingt-sept dollars et soixante-trois cents (71 087,63 \$);

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de conserver la somme de deux mille dollars (2 000,00 \$) pour palier aux déficiences;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de procéder à la libération d'une autre partie de la garantie financière, soit un montant de soixante-dix-huit mille huit cent vingt dollars et quatre-vingt-sept cents (78 820,87 \$);

EN CONSÉQUENCE, il est dûment proposé par monsieur le conseiller François Boyer, appuyé par monsieur le conseiller Francis Émond et résolu unanimement :

D'ACCEPTER lesdits travaux et ce, conformément à l'article 8 du protocole d'entente intervenu entre le promoteur et la Ville;

D'AUTORISER le maire, ou en son absence, le maire suppléant, et le trésorier ou, en son absence, le trésorier-adjoint, à autoriser l'institution bancaire à libérer une partie de la lettre de garantie bancaire, soit un montant de soixante-dix-huit mille huit cent vingt dollars et quatre-vingt-sept cents (78 820,87 \$) et de signer tous les documents à cet effet.

D'AUTORISER le Service de l'aménagement, environnement et urbanisme à émettre les permis de construction et de lotissement.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune question.

RÉSOLUTION 225-05-11 **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

À 18 h 20 l'ordre du jour étant épuisé :

Il est dûment proposé par monsieur le conseiller Marc Laurin, appuyé par madame la conseillère Mélanie Dostie et résolu unanimement :

DE LEVER la présente séance

Jacques Labrosse
Maire

Me Stéphanie Parent
Greffière